

République Française Département du Bas-Rhin Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2023-08 SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 23 février 2023

L'an deux mille vingt et trois, le douze avril à dix-sept heures

Le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Soufflenheim sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL.

Membres présents :

Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Raymond RIEDINGER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER, Jean-Louis SITTER et Pascal STOLTZ, Vice-présidents Formant la majorité des membres en exercice

Membres excusés : Bernard HENTSCH, Assesseur, Jacky KELLER et Michel LORENTZ Viceprésidents

Autres personnes présentes :

<u>Bureau d'études VE2A-AID Observatoire – Atelier des territoires</u> : Claude MAURY, Marceau HABRANT Frédéric REGNIER et Nicolas STACHNICK

PETR: Sylvie GREGORUTTI

Décision

Le Bureau syndical,

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 23 février 2023 a été transmis aux membres du Bureau préalablement à la séance.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal peut être adopté.

Sur	proposition du Président	à l'unanimité,
	ADOPTE procès-verba	de la réunion de Bureau du 23 février 2023 joint en

annexe.

	\wedge	RHENAN
Le Secrétaire de séance	Le Président	PÔLE C
		D'ÉQUILIBRE RO * TERRITORIAL
la-		ET RURAL
Serge SCHAEFFER	Denis HOMMEL	ORUSENH

Annexe : Procès-verbal de la réunion de Bureau du 23 février 2023

Mise en ligne sur le site internet 24/04/2023



Procès-verbal Réunion de Bureau Syndical du PETR de la Bande Rhénane Nord Séance du 23 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à dix-sept heures trente, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Roeschwoog sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL.

Membres présents :

Denis HOMMEL, Président - Hubert HOFFMANN, Christiane HUSSON, Jacky KELLER Michel LORENTZ, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER, Jean-Louis SITTER et Pascal STOLTZ, Vice-présidents

Bernard HENTSCH, Assesseur

Formant la majorité des membres en exercice

<u>Absent excusé</u>: Raymond RIEDINGER, Vice-président <u>Autre personne présente</u>: Sylvie GREGORUTTI, Directrice

Le Président de séance souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et ouvre la séance en rappelant les points à l'ordre du jour :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 20 janvier 2023
- 3. Avis sur les autorisations d'urbanisme et documents supérieurs
- 4. Débat d'orientation budgétaire
- 5. Comité syndical du 23 février 2023
- 6. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'application de l'article L2121-23 du CGCT en vigueur depuis le 1er juillet 2022, les délibérations sont signées à la fois par l'exécutif et le ou les secrétaires de séance. A ce titre, le Bureau syndical nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoires et leurs groupements

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportant des modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le Bureau syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Serge SCHAEFFER.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 20/01/2023

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 20 janvier 2023 a été transmis aux membres du Bureau préalablement à la séance.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal peut être adopté.

Le Bureau syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2023

3. Avis sur les autorisations d'urbanisme et documents supérieurs

Denis HOMMEL informe les membres du Bureau de deux dossiers transmis pour avis. Les dossiers comprennent les avis préparés ci-dessous pour avis.

3.1 Avis sur le permis d'aménager (PA) Lotissement « Prairie » rue des barons Fleckenstein à BUHL (67470)

Présentation

Création d'un lotissement sur un terrain de 10 288 m² prévoyant 20 lots. La commune prévoit la construction de maisons individuelles dans la continuité des habitats du village.

Le projet suit la logique de développement préconisée par les documents d'urbanisme en vigueur.

Il est aussi soumis aux contraintes d'ordres techniques et paysagères que lui impose l'état naturel du site d'implantation.

De ce fait, l'opération concerne la création d'un lotissement d'habitations porté principalement sur la construction de maisons individuelles. L'accès se fera au Sud depuis la rue des Barons Fleckenstein.

Analyse au regard du SCoT

L'extension est réalisée en continuité avec la structure existante d'un lotissement récent.

En effet le projet se situe dans la continuité d'un quartier d'habitation récent qui comprend des maisons individuelles et également des maisons individuelles denses ; on y trouve des maisons individuelles et également des maisons accolées, un bâtiment collectif comprenant plusieurs logements, ...

Aussi, on peut supposer que le lotissement en extension comportera également une diversité de logements. Ce point mériterait d'être précisé.

Le projet prévoit une transition paysagère de 806 m2 réalisée par l'aménageur (trame verte permettant d'assurer une meilleure stabilité des terrains).

Le projet présenté atteint l'objectif de densité du SCoT dans un rapport de compatibilité. Les éléments du dossier ouvrent néanmoins la possibilité de faire évoluer le découpage des lots.

Jean-Louis SITTER Vice-Président en charge du secteur Centre a consulté le dossier et connaissant la situation de l'emplacement, ne voit aucune objection à ce projet.

Le Bureau syndical,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Au regard de l'analyse de la compatibilité avec les orientations et objectifs du SCoT de la Bande Rhénane Nord en vigueur de la demande de permis d'aménager

DONNE un avis favorable

3.2 Avis sur le permis d'aménager (PA) Lotissement Brinkmann à ROESCHWOOG (67480)

Présentation

Création d'un lotissement sur un terrain de 10 000 m² prévoyant 3 lots dont un destiné à accueillir une résidence séniors. La commune prévoit la construction de logements sur un terrain implanté au cœur du village à proximité de la mairie.

Le terrain est implanté au cœur de la commune, rue principale à proximité de la mairie. L'emprise du terrain est délimitée au nord par des parcelles en friche, à l'Est, au Sud et l'ouest par des parcelles bâties. La route départementale longe la parcelle au sud est. La desserte de l'opération est assurée la rue principale par la création d'une voirie de 8,60 m d'emprise.

Analyse au regard du SCoT

Roeschwoog est une polarité majeure du secteur Uffried dans l'armature urbaine du SCoT et dispose d'une gare.

Pour les polarités majeures du SCoT,

Le SCoT vise des formes intermédiaires d'habitats telles que des logements en collectif, des formes d'habitats individuels denses (maisons en bande, maisons sur petite parcelle) qui doivent être développées dans les opérations d'aménagement pour mieux répondre aux besoins et optimiser le foncier : les logements collectifs ou individuels denses représentent 60% des logements produits ;30 logements par hectare dans les pôles principaux ; le projet présenté constitue une opération de densification au cœur de ville de Roeschwoog ; implanté en limite de la rue principale, le projet esquisse un front urbain compacte et articule voirie et parking avec un développement futur.

Le projet respecte des principes de densification, de mixité fonctionnelle (logements pour seniors...) établis par le SCoT notamment dans les centres urbains et de respect de l'environnement immédiat.

Michel LORENTZ Vice-Président en charge du secteur Uffried et maire de Roeschwoog soutient ce projet.

Le Bureau syndical,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Au regard de l'analyse de la compatibilité avec les orientations et objectifs du SCoT de la Bande Rhénane Nord en vigueur de la demande de permis d'aménager

DONNE un avis favorable

4. Débat d'orientation budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape impérative avant l'adoption du budget primitif. Sa tenue a lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Il est proposé aux membres du Bureau d'en échanger avant que le Comité syndical n'en prenne acte. Le rapport des orientations budgétaires 2023 est remis en séance.

4.1 Les perspectives budgétaires en matière de recettes et de dépenses de fonctionnement

Fonctionnement dépenses	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023 Reste à réaliser	DOB Prévisions
Charges à caractère général	31 190,00	15 523,73		20 000,00
Charges de personnel et frais assimilés (ye services supports et prestations de service avec la COC du Pays Rhénan)	32 410,00	8 636,34		47 000,00
Dépenses imprévues	400,00	0,00		400,00
Virement à la section d'investissement	20 871,88			84 722,02
Opérations d'ordre dotation aux amortissements	15 000,00	14 601,16		11 144,16
Autres charges de gestion courante	70 000,00	60 476,30		82 000,00
Charges financières et charges exceptionnelles	100,00	0,00		
TOTAL	169 971,88	99 237,53		245 266,18
Fonctionnement recettes				
Résultat de fonctionnement reporté	74 971,88	74 971,88		98 366,18
Subventions DGD Etat - SARE region - CEE	21 000,00	19 234,03		33 000,00
Participation Autres groupements (collectivités membres)	74 000,00	98 677,30		114 000,00
Autres produits de gestion courante	No. of the last of	8 468,64		0,00
TOTAL	169 971,88	201 351,85		245 366,18

4.2 Les perspectives budgétaires en matière de recette et de dépenses d'investissement

Investissement dépenses	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023 Reste à réaliser	Budget 2023
Réalisation documents d'urbanisme yc reports	60 000,00	0,00	60 000,00	96 266,18
Frais d'étude - concessions et droits	17 800,00	516,00		600,00
Immobilisation corporelles	1 238,58			
TOTAL	79 038,58	516,00		156 866,18
Investissement recettes				
solde d'execution	42 166,00	42 166,70		56 251,86
Opérations d'ordre de transfert Amortissement	15 000,00	14 601,16		11 144,16
Dotations fonds divers FCTVA	1 000,00	0,00		1 000,00
Virement de la section de fonctionnement	20 871,88	0,00	-	84 722,02
Affectation du résultat				3 748,14
TOTAL	79 037.88	56 767,86		156 866,18

Le Président rappelle les contributions des deux EPCI, la cotisation de base et la contribution aux actions notamment la mission Oktave.

La contribution aux actions a été convenue l'année dernière ; il propose de ne pas bouger la contribution de base par habitant.

Cette proposition trouve l'accord des membres du bureau.

Le Président signale également que nous fonctionnons actuellement avec une personne en double activité (0.1428 ETP) et une prestation de service avec la communauté de communes pour le reste.

Il indique aux élus que nous pourrions tenter de solliciter une aide de la Région à l'ingénierie (40% d'1 poste qui pourrait être pris en charge) mais il n'est pas certain que notre système de fonctionnement par mutualisation et notre dimensionnement (en dessous d'1 ETP) puisse être reconnu.

Les membres du Bureau prennent acte de cette information.

5. Comité syndical du 23 février 2023

Le Président poursuit avec les points inscrits à l'ordre du jour du Comité syndical qui suit la réunion de Bureau :

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 29 septembre 2022
- 3. Désignation de délégués
- 4. Enjeux Mobilités

- 5. Approbation des statuts du PETR
- 6. Décisions prises par le Bureau
- 7. Débat d'orientation budgétaire
- 8. Modification de la délibération de prescription de la révision du SCoT
- 9. Divers

Concernant le point enjeux mobilités, le Président souligne avoir convié la Conseillère régionale Madame Evelyne ISINGER, afin de commenter les perspectives et la vision de la Région Grand Est à l'ensemble des délégués du PETR.

La séance est levée à 18h30

Le Secrétaire de séance

Serge SCHAEFFER

Le Président

Denis HOMMEL

D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL